

Métropole | Des zones 30 plus nombreuses dans la métropole.



Bordeaux Métropole va mettre en place dans les mois qui viennent plus de zones 30 (dites "zones apaisées"). D'ici septembre prochain, différents secteurs du centre-ville de Bordeaux seront réaménagés. Cela concerne par exemple le cours Arnozan et la rue Ferrère ou encore le secteur des cours de la Martinique-Balguerie, Stuttenberg-Médoc et les Quais. La zone 30 sera également déployée pour "3 mois d'essai" à compter d'août 2017 dans le quartier du Palais Gallien et à partir de septembre dans le secteur Alphonse Dupeux.

L'objectif rappelle la Métropole est de passer l'ensemble du territoire situé à l'intérieur des boulevards de Bordeaux en "zones apaisées" d'ici 3 ans. Pour rappel, les zones 30 se caractérisent par une limitation de la vitesse à 30 km/h, le double sens cyclable pour les vélos (sauf exception) et la forte présence de priorités à droite. Pour Bordeaux Métropole, développer les zones 30 permet d'assurer un partage de la rue plus équilibré et sécurisé entre automobilistes, cyclistes et piétons.

Matthias Hardoy

Crédit Photo : Bordeaux Métropole

Publié sur aqui.fr le 24/04/2017

[Url de cet article](#)